

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2017)
Heft: [2]: Numéro Thématique 2

Artikel: La cellule G1 : le personnel
Autor: Valloggia, Flavien
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-781652>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



le DBC 1 (presque) au complet : l'adj EM Etienne Froidevaux, sous-officier de liaison, le Lt-col Pierre-André Zuchuat, 1^{er} Adjudant, le Lt-col Flavien Valloggia, G1, le cap Jean-Marc Schmid, aumônier, le cap Massimo Ferrari, of sec mil ainsi que le sdt Jérôme Guyot.

EM br inf 2

La cellule G1 : Le personnel

Lt-col Flavien Valloggia

Sous-chef d'état-major personnel (G1)

A l'instar de ce qui est valable dans toute entreprise civile, publique ou privée, les ressources humaines sont les principales forces et moyens d'une organisation militaire. C'est en effet (presque) toujours grâce à l'engagement et aux talents des êtres humains qui composent une entreprise ou une unité militaire que celles-ci peuvent atteindre, avec succès, leurs buts et leurs missions. D'où l'importance cardinale donnée à la gestion des ressources humaines, aussi bien dans le domaine civil que militaire.

Au sein d'une grande unité telle qu'une brigade, cette tâche incombe à la cellule G1. Cette cellule est responsable de la gestion du personnel tant s'agissant de l'état-major de la brigade que de l'ensemble des corps de troupe subordonnés, le tout, sous la conduite du Commandant de la grande unité, responsable in fine du personnel qui lui est subordonné.

La cellule G1 est dirigé par un sous-chef d'état-major (SCEM), le G1, officier supérieur, ayant en principe le grade de colonel. Outre la conduite de sa cellule, le G1 appuie le chef d'état-major (CEM) et conseille le Commandant dans le domaine du personnel. Conformément à l'Organisation des corps de troupe et des formations (OCTF), le DBC 1 est réglementairement composé des cadres suivants : le 1^{er} Adjudant, l'officier Droit, l'officier Sécurité militaire, l'Aumônier (protestant et/ou catholique) ainsi qu'un sous-officier de liaison, en général un adjudant EM.

Avec son équipe de spécialistes, la cellule G1 est chargé des missions suivantes :

- En temps de paix :

Il est principalement responsable de la gestion des convocations, des présences et des congés lors des cours d'états-majors de la brigade (semaines EM) ainsi que de la gestion des qualifications et de l'avancement des membres de l'état-major. La cellule G1 appuie en outre les autres SCEM ou les chefs de projets, dans le domaine

du personnel, pour les engagements particuliers qui se déroulent tout au long de l'année (inspections, exercices EM, rapport annuel de la brigade, cérémonies, etc.). Il est enfin le conseiller du commandant et du CEM pour les questions disciplinaires.

- En cas d'engagement :

Les responsabilités s'étendent et s'amplifient avec la gestion du personnel à l'engagement. Ainsi, le DBC 1 est responsable de la capacité à durer de la grande unité engagée ainsi que de la gestion des processus relatifs aux militaires tombés, aux blessés, aux portés disparus, aux déserteurs ainsi qu'aux prisonniers de guerre. Dans la mesure où ces différents processus impliquent tous les domaines de la conduite d'une grande unité (transversalité), une collaboration élevée entre la cellule G1 et les autres cellules est indispensable, tant lors de la phase de planification que dans la conduite de l'action.

Le travail la cellule G1 ne se limite pas aux périodes de service de l'état-major de la brigade, bien au contraire : tout au long de l'année, en étroite collaboration avec le bureau de brigade et en particulier avec le chef de service, le G1 assure le suivi administratif des questions liées au personnel ainsi que les préparatifs pour les services à venir. De plus, compte tenu des périodes de service des corps de troupe subordonnés, qui s'étendent tout au long de l'année, un suivi continu est nécessaire. A titre d'exemples, le G1 participe aux rapports de qualifications qui sont conduits par le commandant de brigade lors de chaque cours des corps de troupe subordonnés, alors que les membres de la cellule effectuent, de leur côté, des visites de troupe pour appuyer les bataillons en matière de gestion du personnel.

Le 1^{er} Adjudant

Le 1^{er} Adjudant est le suppléant du G1 et l'appuie dans la gestion de ses tâches. Il traite en outre et dirige des projets particuliers selon les ordres du G1, œuvrant, par

exemple, comme maître de cérémonie lors des rapports de brigade.

L'officier Droit

L'officier Droit (anciennement Officier Convention et Droit ou, en anglais Legal Adviser – LEGAD) a un rôle particulier au sein de la cellule. En tant que spécialiste des questions juridiques, il conseille et appuie le Commandant de brigade sur tous les aspects et questions juridiques, particulièrement dans le domaine de la conduite des opérations et du droit des conflits armés. Dans ce cadre, il traite des questions juridiques liées notamment au droit international des conflits armés (DICA), à la protection des civils, à la protection des biens culturels et au respect des droits de l'homme

Le travail de l'officier Droit ne se cantonne pas uniquement au profit du Commandant: il soutient également les différents DBC, en amont d'engagements, lors de la création de leurs concepts et des réflexions dans la conduite des opérations. A cet égard, il a la tâche de rappeler le cadre juridique de toute action militaire, de ses limites et des obligations liées à l'application du droit; il essaie également de trouver des solutions aux problèmes rencontrés: il devient alors un générateur de solution (solution enabler). Ainsi, en coordination avec les DBC 3 et 5, il élabore les règles d'engagements (ROE) pour les unités de la brigade. Les missions de

l'officier Droit ne se limitent pas seulement aux conseils ou à la transposition de dispositions juridiques, il assure également l'instruction et la formation continue des cadres de l'état-major de la brigade.

Au fil des années et des différents exercices menés par la 2^{ème} brigade d'infanterie, que ce soit en interne ou au simulateur de Kriens (notamment pour l'exercice SATURNE en 2015), l'incontournable nécessité de l'appui juridique de l'officier Droit s'est imposée et sa place s'est de facto renforcée. D'une fonction statique et passive, l'officier Droit se voit aujourd'hui de plus en plus engagé de manière proactive, dans les flux des processus de planification et de conduite de l'action. A tel point que, en cas d'engagement de 24 heures sur 24, la question de doubler la fonction se pose évidemment de manière récurrente et devra être réglée.

Grâce à ses compétences spécifiques, l'officier Droit soutient l'effort général de la brigade dans l'accomplissement de ses missions. Comme les autres spécialistes du DBC 1, son travail sert de liant pour mener à bien les missions de la grande unité.

L'officier sécurité militaire

L'officier sécurité militaire est le spécialiste technique et l'interlocuteur, y compris pour les commandants subordonnés à la brigade, pour toutes les questions

L'adj EM Etienne Froidevaux, dans ses fonctions de porte-drapeau de la brigade, lors du Rapport de dissolution au Chasseral.
(4^{ème} depuis la droite, au 1^{er} rang)



touchant à sécurité militaire en général, soit dans les domaines relatifs à la police militaire ainsi qu'à la Sécurité Intégrale. La Sécurité Intégrale englobe notamment la sécurité physique (sécurité des personnes, des biens et des installations), la sécurité logique des personnes, de l'organisation et des processus (personnalité, intégrité, maintien du secret et protection des données, disponibilité, fiabilité) ainsi que la sécurité de l'environnement.

Dans le cadre de ses responsabilités, l'officier sécurité militaire est membre de l'Etat-major partiel Sécurité Intégrale de la brigade. Par le biais de cette structure, il assure le controlling relatif à la Sécurité Intégrale dans la brigade, élabore les mesures de sensibilisation et d'amélioration y relatives, sur la base des résultats de ses contrôles, coordonne le respect des dispositions concernant les contrôles de sécurité relatifs aux personnes, en collaboration avec le G1 et le bureau permanent de la grande unité. Conseillant les commandants de corps de troupe et des unités pour toutes les questions concernant la sécurité des valeurs matérielles, en collaboration avec la sécurité militaire, l'officier sécurité militaire assure enfin la formation, à l'interne de la brigade.

L'aumônier

L'aumônier est le conseiller du commandant de brigade pour toutes les questions d'ordre spirituel et accompagne les membres de l'état-major, dans le domaine spirituel, quelle que soient leur positionnement religieux. L'aumônier est également le responsable technique des

le cap Jean-Marc Schmid, aumônier de la brigade, lors du Rapport de dissolution au Chasseral.



aumôniers des bataillons et groupes subordonnés; il assure la coordination de leurs différents engagements tout au long de l'année. En cas de conflit, l'aumônier appuie le G1 dans le domaine du processus d'accueil de prisonniers de guerre. Ayant en permanence le souci du bien-être psychique des femmes et hommes sous sa responsabilité morale, l'Aumônier œuvre dans une perspective de résolution des problèmes et de recherches de solutions pratiques dans le domaine social et humain.

A cet égard, et en particulier lors d'exercices (a fortiori en cas d'engagement), le Padre doit être constamment à l'écoute de l'état psychique de la troupe et se doit de proposer des mesures appropriées aux commandants pour améliorer celle-ci. L'Aumônier travaille en général en réseau, et en étroite collaboration avec l'adjudant et le chef du service sanitaire, ainsi que, depuis peu, avec le service psychopédagogique de l'armée.

Systématiquement présent lors des semaines EM, l'aumônier de la seconde brigade sait toujours trouver les mots justes lors de ses allocutions, que ce soit lors des rapports du matin, lors de services religieux, comme ce fut le cas un dimanche d'un mois d'avril lors de l'exercice JAZZ ou encore lors des rapports annuels.

Le sous-officier de liaison

Enfin, le sous-officier de liaison, outre son précieux appui aux cadres de la cellule dans certains domaines techniques, met ses compétences au profit des sous-officiers supérieurs présents dans les formations subordonnées, en particulier dans le domaine de la planification en matière de personnel des sous-officiers, des processus de sélection à l'avancement et/ou de l'instruction continue (principalement appui aux sergents-majors d'unités). Relai auprès de l'état-major de la brigade et de son Commandant, le sous-officier de liaison plaide les affaires et desideratas des sous-officiers subordonnés. L'adjudant EM, qui fonctionne comme sous-officier de liaison assume encore le rôle de portedrapeau de l'état-major de la brigade, lors de solennités ou de cérémonies traditionnelles militaires.

En conclusion

Les officiers et sous-officiers supérieurs du DBC 1, grâce à leurs compétences spécifiques, leur formation militaire et leur expérience professionnelle, peuvent faire face à tous les défis qui se présentent dans la gestion – passionnante – du personnel d'une brigade. Cela nécessite une grande disponibilité et il faut souvent faire preuve de créativité et de flexibilité pour répondre aux besoins en la matière.

Le DBC 1 peut parfois paraître comme le parent pauvre au sein d'un Etat-major de grande unité, car moins axé sur la chose militaire, en particulier vis-à-vis des DBC 2 (renseignement) et 3 (opérations) ou encore des DBC 4 (logistique) ou 6 (aide au commandement). Son action n'en demeure pas moins essentielle car sans « ressources humaines, » pas de brigade et partant pas de succès!

F. V.